

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTUREL 2021-2022 : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC MARIE DESCHAMPS
DANS LE CADRE D'ATELIERS AUTOUR DE
LA BANDE DESSINEE**

Direction Proximité - Politique
culturelle
CB/ABO
Numéro : 2021-D-301

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) destiné au jeune public, est approuvée la convention de partenariat passée avec Marie Deschamps, domiciliée 59 rue Saint Ausonne à Angoulême, et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit la mise en place d'ateliers bande dessinée auprès des classes et groupes des établissements scolaires suivants :

- 1 classe de seconde CAP au lycée des métiers du bâtiment, 360 route de Bordeaux 16000 Angoulême, représentée par Vincent Carlier proviseur ;
- 1 classe de 15 ans au lycée Charles Coulomb, Allée Joachim de Bellay 16000 Angoulême, représentée par Laurence Mallard, enseignante ;
- 1 classe de terminale au Lycée Marguerite de Valois, 12 rue Lériget 16000 Angoulême, représentée par Alayne Gisbert-Mora enseignante.

Article 3 – La convention est conclue pour un an de juin 2021 à juin 2022.

Article 4 – GrandAngoulême prendra en charge les frais d'interventions pédagogiques qui sont estimés à 1 760 €.

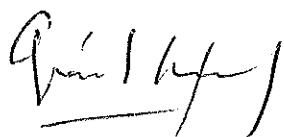
Article 5 – La dépense est inscrite au budget principal.

Article 6 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 OCT. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 28 OCT. 2021
Publié ou notifié,
Le 29 OCT. 2021



Gérard DESAPHY